

# La Haute-Normandie dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de la région Haute-normandie
- Au sein de la Préfecture de la région Haute-Normandie, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

## CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Campagne, Campagne/Perrodin, p. 10 dessin de L. Koechlin, pages 9, 12 et 13 Conseil régional, p. 14 CCE.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>La Haute-Normandie, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne : des aides accrues</b>	<b>9</b>
<b>Les réalisations entre 1989 et 1993</b>	<b>9</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer l'attractivité industrielle et urbaine</li><li>- Entreprises : un double soutien</li><li>- Emploi : un effort amplifié</li><li>- Tourisme : l'effort paie</li><li>- Les programmes d'initiative communautaire</li></ul>	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>14</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la formation des jeunes Européens</li><li>- Soutenir la recherche</li></ul>	
<b>Glossaire</b>	<b>16</b>
<b>et adresses utiles</b>	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

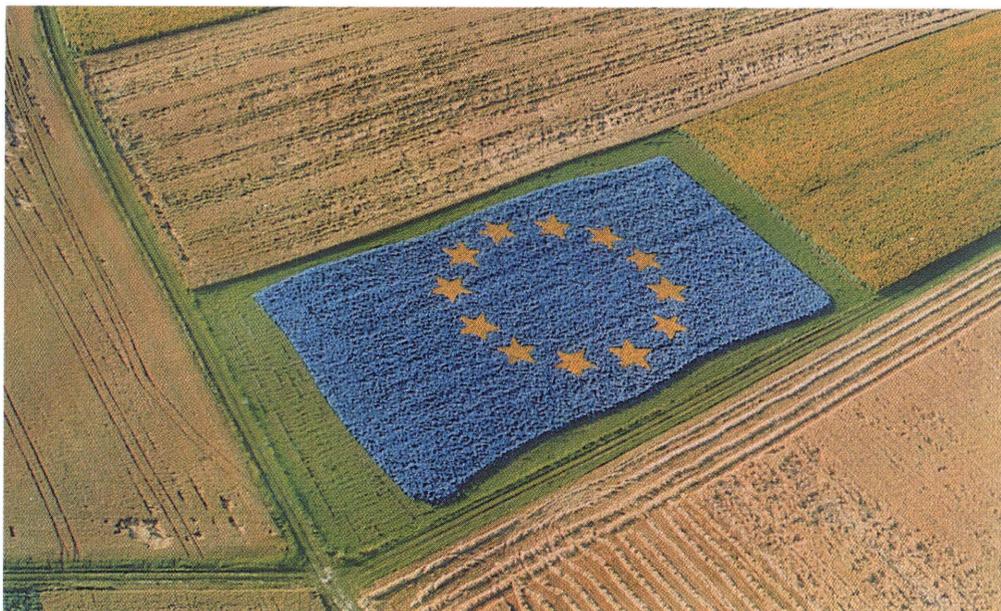
- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
  - **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSEIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),
  - **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
  - **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).
- Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :
- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
  - **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
  - **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
  - **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
  - **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

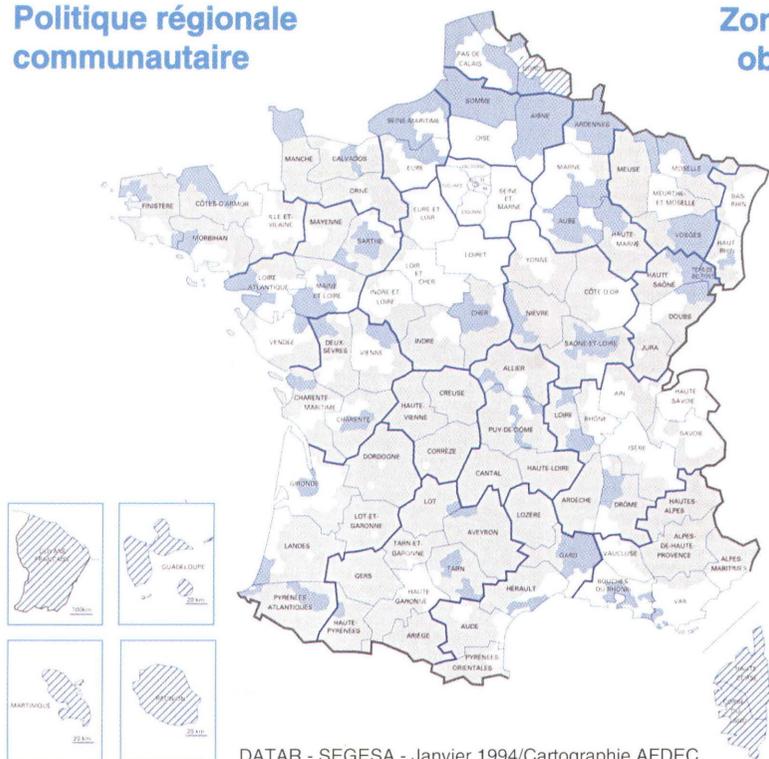
<b>OBJECTIFS</b>	<b>MISSIONS</b>	<b>TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE</b>	<b>DOTATIONS FRANCE 1994</b> FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	<b>CRITÈRES D'INTERVENTION</b>
<i>Objectif 1</i>	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
<i>Objectif 2</i>	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
<i>Objectif 3</i>	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
<i>Objectif 4</i>	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
<i>Objectif 5a</i>	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
<i>Objectif 5b</i>	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régissent l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

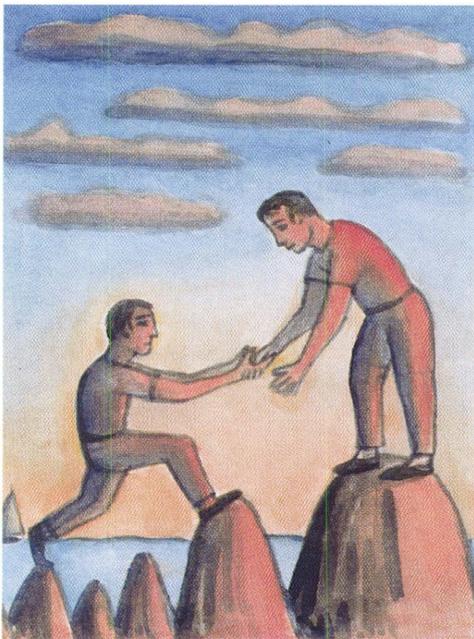
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

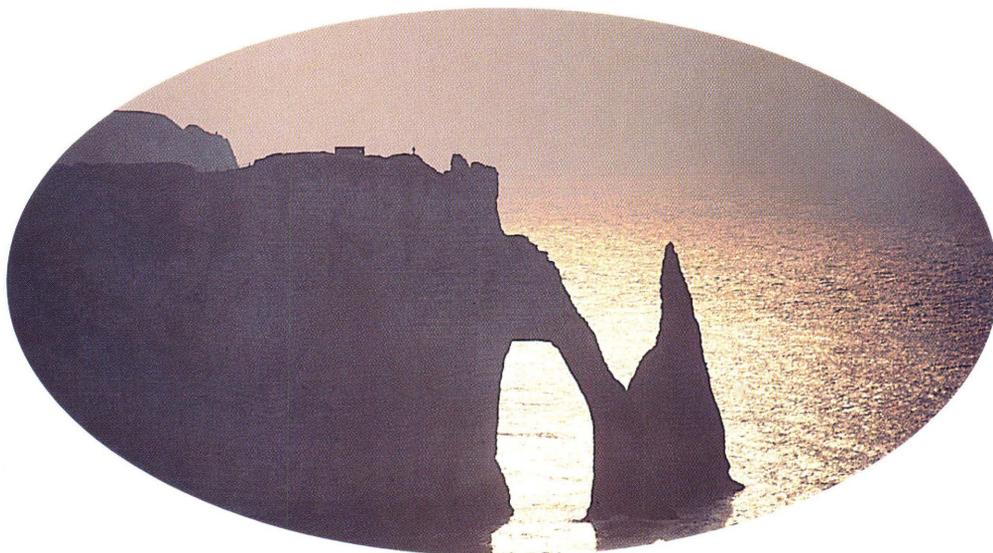
Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Confrontée dès l'an 820 aux premières incursions des Vikings et partie, en 1066, à la conquête de l'Angleterre, la Haute-Normandie a toujours été placée sous le signe de l'Europe. Sa façade maritime et sa position centrale sur l'axe nord-sud de la Communauté européenne en font le débouché d'un des plus puissants foyers économiques.

Tout en restant fidèle à son image d'une terre où il fait bon vivre, la Haute-Normandie, qui réunit les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, a su, par sa jeunesse et son dynamisme industriel, se hisser aux premiers rangs des régions européennes. Elle n'est plus seulement ce pays agricole aux exploitations disséminées dans le bocage, aux manoirs évoqués par Flaubert et Maupassant, aux horizons marins qui se perdent sur les toiles de Boudin : c'est aussi une entité économique soucieuse de l'avenir et qui se bat pour surmonter les difficultés de sa modernisation.

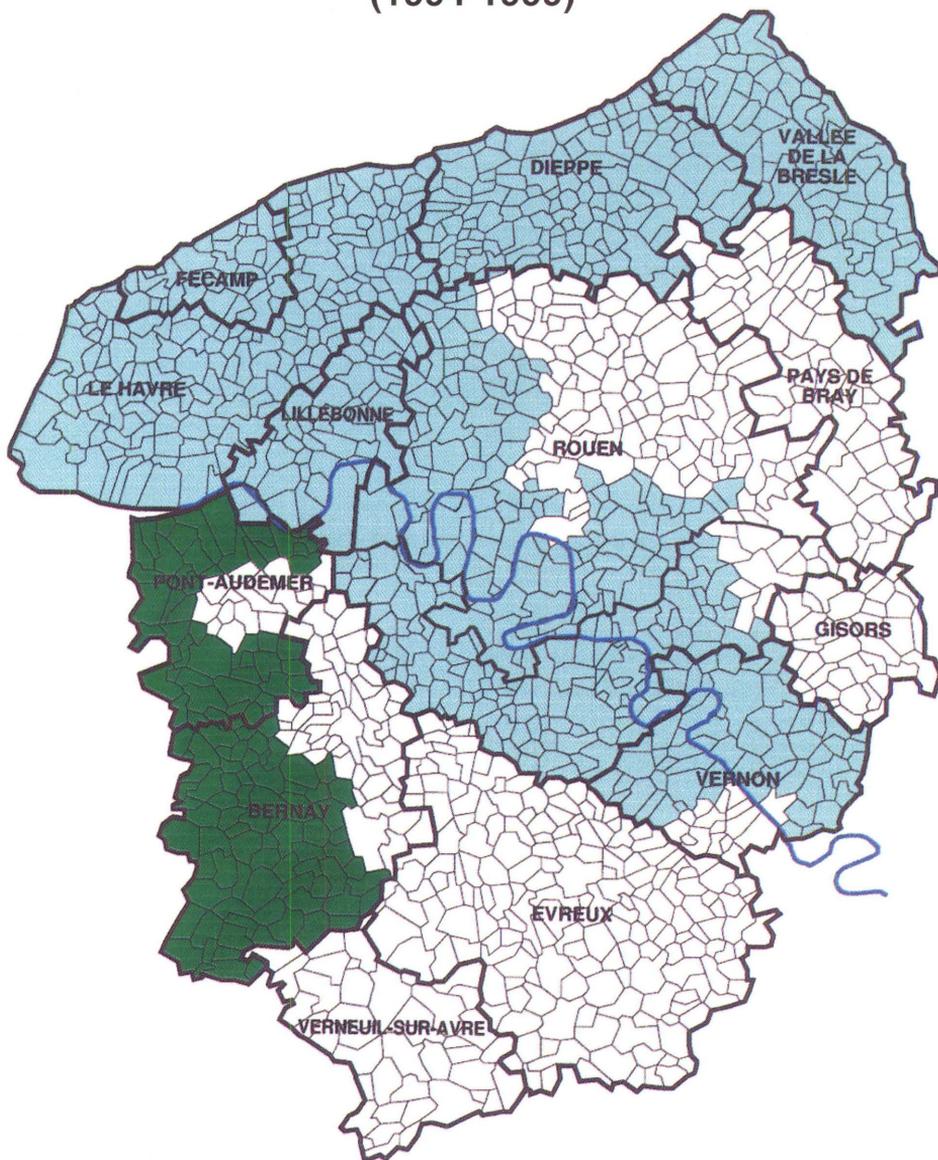
Bien qu'elle ne représente que 3% de la population française, la Haute-Normandie

totalise un peu plus de 3% du PIB national et 0,7% du PIB européen ; son revenu par habitant la place au 26<sup>e</sup> rang de la Communauté. C'est pourtant une petite région qui, avec 12 317 km<sup>2</sup>, atteint à peine la moitié d'une région moyenne en Europe. Mais sa densité est supérieure d'un tiers à la moyenne nationale et c'est surtout une région jeune, avec un taux de natalité qui la situe au quatrième rang dans l'échelle de la croissance démographique de l'Union européenne.

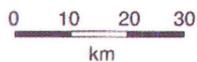
A côté d'exploitations agricoles orientées vers les céréales et les produits laitiers, des secteurs industriels de pointe (pétrole, fibres artificielles, électronique) ont relayé les activités traditionnelles. La Haute-Normandie se tourne maintenant vers la pharmacie, la plasturgie et l'aérospatiale. Cette mutation ne va cependant pas sans difficultés car les secteurs en déclin pèsent sur le marché de l'emploi et le taux de chômage y est supérieur de deux points à la moyenne nationale.

# REGION HAUTE-NORMANDIE

## ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



- Zone éligible à l'objectif 2 - 1994-1996  
(Régions et zones industrielles en déclin)
- Zone éligible à l'objectif 5b - 1994-1999  
(Développement et ajustement structurels des zones rurales)
- Limite des zones d'emploi



Sources : SGAR-INSEE  
Cartographie : Région Haute-Normandie - 01/1994

## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

### ■ DES AIDES ACCRUES

Entre 1989 et 1993, la Communauté européenne a contribué à hauteur de 617,6 millions de francs au développement de la Haute-Normandie, la plupart de ces crédits (527 millions) étant versés au titre de la reconversion des régions affectées par le déclin industriel (**objectif 2**).

Ces actions se répartissaient sur neuf bassins d'emploi : Le Havre, Fécamp, Lillebonne, Yvetot, Barentin, Caux-Maritime, la vallée de la Bresle, Elbeuf et Louviers-Le Neubourg. Ces zones regroupaient au total 36 160 établissements, représentant un effectif de 238 100 salariés ; en fait, 800 000 personnes étaient concernées, soit 47% de la population régionale. La zone du Havre, affectée par les difficultés des chantiers navals et de l'industrie lourde en général, arrivait loin en tête avec 11 790 établissements et 97 800 salariés.

Pour la période 1994-1996, l'effort communautaire va être amplifié puisque, désormais, des territoires où vivent 1,167 million d'habitants sont concernés par ces aides européennes, qui s'élèveront, pour ces trois seules années, à quelque 970 millions de francs, soit une progression de 84%.

Le zonage 1994-1999 reprend les zones d'emploi de la vallée de la Bresle, de Dieppe, Fécamp, Le Havre mais s'étend désormais également à une grande partie des agglomérations de Rouen et de Vernon.

Par ailleurs, la Haute-Normandie pourra désormais prétendre à des crédits dans le cadre de l'**objectif 5b**. En effet, une partie de l'Eure, rassemblant 55 000 habitants, a été déclarée éligible au titre de cet objectif et bénéficiera de 75 millions de francs entre 1994 et 1999.

## LES RÉALISATIONS ENTRE 1989 ET 1993

Les résultats de l'action menée au cours des cinq dernières années dans les bassins industriels en difficulté sont à mettre en relation avec les objectifs alors définis comme prioritaires, à savoir le **renforcement de l'attractivité industrielle et urbaine** (grâce, notamment, à l'amélioration des infrastructures), le **développement des entreprises, le soutien à l'emploi** et la **valorisation du tourisme**. Des programmes d'initiative communautaire sont intervenus, dans des secteurs spécifiques, en appui de chacune de ces priorités.

### ■ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET URBAINE

Redynamiser les activités de quartiers, améliorer le cadre de vie et les espaces dégradés, tels étaient les objectifs des politiques de conversion industrielle menées dans les bassins normands du Havre et d'Elbeuf.

**Au Havre**, les quartiers sud-est de l'agglomération se déploient sur la ville basse. Leur his-



Le port du Havre

toire est étroitement liée à celle du port et, si la période de croissance qu'il a connue a entraîné une imbrication de plus en plus étroite des tissus économique et urbain, la cohabitation est devenue chaque jour plus problématique et a provoqué une désertification sociale de la zone. Entre 1975 et 1990, la population a diminué de 20% et compte aujourd'hui des personnes souvent très faiblement qualifiées.

L'action communautaire s'est portée sur le secteur Vauban-gare, aux portes de la ville, sur le centre d'Harfleur et le noeud routier de la Brèque, enfin sur les pourtours de l'échangeur du boulevard Jules-Durand.

Quant au bassin d'emploi d'**Elbeuf**, zone à forte tradition industrielle, il est confronté à une reconversion difficile mais présente l'avantage d'être au centre de grands axes de transit internationaux. Des aides de la Communauté européenne, de l'Etat et des Collectivités territoriales ont été attribuées pour dynamiser le commerce et favoriser la "requalification urbaine".

Ailleurs, des crédits ont permis de mener une action sur les friches urbaines délaissées par les entreprises et ont contribué à réhabiliter 12 500 m<sup>2</sup> de bâtiments. Neuf zones d'activités, d'un total de 250 hectares, ont été aménagées. L'action publique et communautaire aura également été déterminante pour créer le parc technologique de Saint-Romain-de-Colbosc, zone de 145 hectares destinée à accueillir une trentaine d'entreprises spécialisées dans la "matière grise".

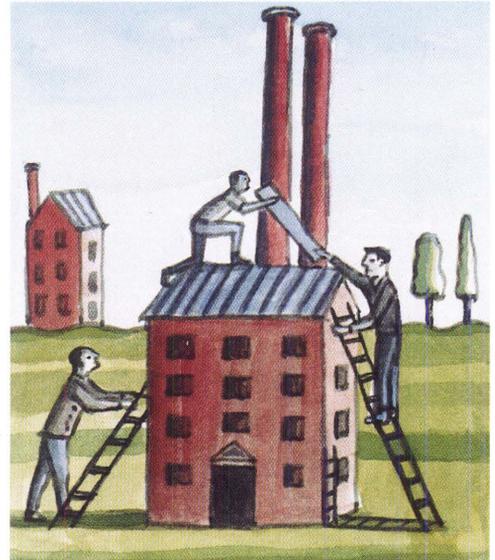
A ces actions s'ajoutent les initiatives adoptées pour améliorer les conditions de commercialisation des produits de la pêche dans les ports de Fécamp et du Tréport.

L'aide au désenclavement vient de s'illustrer avec la jonction sud de la zone industrielle du Havre au pont de Normandie - effective dès 1994 - et un meilleur raccordement des zones d'activités d'Elbeuf, Louviers et Val-de-Rueil à l'autoroute A13 vers Paris et Rouen.

Enfin, le développement des liaisons commerciales avec la Grande-Bretagne et l'Irlande doit être favorisé par la réalisation d'aménage-

ments portuaires au Havre et à Dieppe, parallèlement à ceux qui se réalisent actuellement, avec l'aide européenne, de l'autre côté de la Manche. Le total des interventions du FEDER pour ces deux ports a atteint 55 millions de francs sur les deux dernières années.

## ■ ENTREPRISES : UN DOUBLE SOUTIEN



Le soutien aux entreprises représente environ la moitié des crédits consentis par le FEDER et le FSE. Dans tous les cas, les objectifs sont définis conjointement par la Communauté européenne et les autorités nationales et régionales ; l'aide communautaire vient en complément des financements de l'Etat, des Collectivités régionales et des entreprises elles-mêmes. On peut subdiviser cette aide en trois catégories : l'investissement immatériel, matériel et la formation.

### INVESTIR DANS LA "MATIÈRE GRISE"

Ce sont tout d'abord les investissements en "matière grise" qui ont été soutenus. Trois instruments y concourent et concernent toutes les entreprises de 500 salariés au maximum au plus haut niveau de consolidation.

En premier lieu, les Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC) aident les PME de Haute-Normandie à recourir à des conseils extérieurs

pour étudier et mettre en place les actions nécessaires à leur développement ; il peut s'agir aussi bien de diagnostic que de diversification, d'études de marché, etc.

Ainsi, de 1989 à 1992, plus de 300 interventions de cabinets conseils ont pu être effectuées dans la région. Pour le seul secteur industriel, la proportion de conseils qui ont, de cette façon, bénéficié d'une aide communautaire, est passée en quatre ans de 20% à 36%. Les autres secteurs concernés sont l'agroalimentaire, le bâtiment et les travaux publics et les transports.

Faciliter le renforcement des structures internes d'encadrement des PMI, tel est l'objectif d'un second instrument, le Fonds régional d'incitation au recrutement des cadres (FRIRC). Il débouche sur la création d'un poste de direction du type responsable de production, chef de service qualité ou directeur-export. Il a ainsi permis la création d'une cinquantaine de postes entre 1990 et 1992.

Enfin, une dizaine de projets d'entreprises ont bénéficié, depuis 1991, d'un troisième type d'aide communautaire : le Fonds régional d'aide au transfert de technologie (FRATT). Il a pour objet d'aider les PMI à développer leurs relations avec des centres de recherche et d'améliorer ainsi leurs produits ou leurs procédés. L'aide communautaire prend en charge jusqu'à 50% du coût des prestations réalisées pour ces PMI par des centres de recherche tels que des laboratoires publics ou privés, des centres techniques, des universités, des IUT ou des lycées techniques. Ces prestations se présentent sous forme d'expertise, de mesure d'essai ou de recherche appliquée.

Il faut mentionner à cet égard le rôle joué par les Centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie (CRITT), qui ont été à l'origine d'une quinzaine de projets en Haute-Normandie. L'un d'eux, créé à Dieppe, est consacré au monde marin et aux ressources aquatiques.

Par ailleurs, une dizaine d'actions collectives axées sur la sous-traitance et la formation ont été appuyées en trois ans. Elles ont, par exemple, permis de créer une plateforme portuaire de communication informatique au Havre baptisée EDI (échange de données

informatiques) et, à Fécamp, une pépinière d'entreprises installée dans d'anciens locaux réaménagés.

Une trentaine de projets conçus par les acteurs locaux ont été soutenus à Elbeuf, Yvetot, Dieppe, Bolbec et Fécamp, dans des domaines aussi divers que le renforcement des synergies locales et le recyclage des plastiques usagés.

#### AIDER L'INVESTISSEMENT MATÉRIEL

A côté de cette panoplie d'aides à l'acquisition de "matière grise", la Communauté intervient aussi pour favoriser les investissements matériels, aussi bien productifs qu'immobiliers.

En Haute-Normandie, les investissements productifs ont donné lieu, au cours des années 1989-1992, à des aides d'un montant global de 22 millions de francs. Une cinquantaine d'entreprises ont été soutenues dans des projets qui ont débouché sur la création de 350 emplois. Les secteurs les plus concernés sont l'outillage (22% des aides) et la mécanique générale (20%), mais également des branches aussi diverses que la plasturgie, la sous-traitance automobile, l'agro-alimentaire ou le bois.

Quant aux investissements immobiliers, ils bénéficient d'une intervention publique soutenue par le FEDER pour favoriser l'implantation, le développement ou l'extension d'activités. Cette intervention consiste essentiellement à offrir des possibilités de subvention à des collectivités locales ou des SICOMI lorsque celles-ci assurent la prise en charge d'investissements immobiliers d'industries performantes : c'est ce que l'on appelle la procédure de l'atelier-relais.

Globalement, les aides de la Communauté européenne, de la région et des deux départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, en faveur de l'investissement immobilier, se sont élevées, sur la période 1989-1992, à 115 millions de francs, dont plus de 31 engagés au titre du FEDER. Au cours des mêmes années, une cinquantaine d'entreprises ont été aidées indirectement. De la sorte, l'action publique a contribué à la construction de près de 250 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et au maintien d'environ 2 800 emplois.

## ■ EMPLOI : UN EFFORT AMPLIFIÉ

En 1989 et 1990, la Communauté européenne a accordé 44 millions de francs de crédits à des actions de formation, soit pour favoriser la création d'emplois et le développement d'entreprises, soit pour valoriser le potentiel touristique régional. Durant ces deux années, ces actions ont concerné plus de 10 000 personnes.

L'effort a été amplifié en 1992 et 1993, engageant près de 70 millions de francs de crédits européens.

Les objectifs visent toujours, en priorité, à former les salariés des petites et moyennes entreprises. Ces formations sont liées autant aux nouvelles techniques de production et de gestion qu'aux nouvelles technologies.

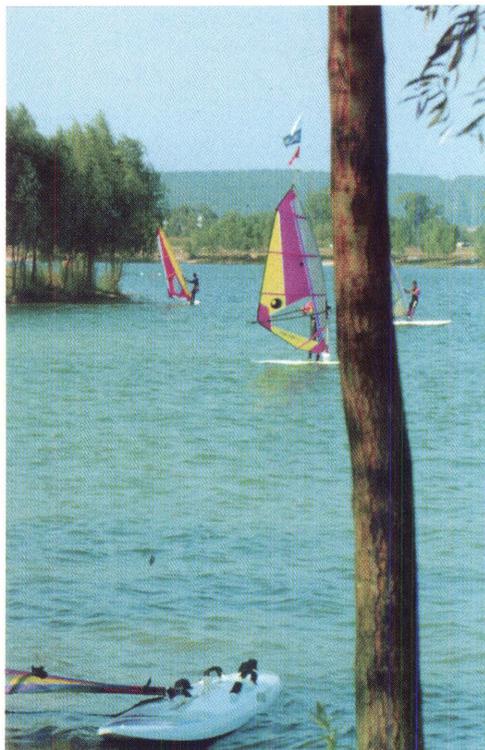
Il s'agissait également de former des salariés menacés de licenciement dans le cadre de restructurations d'entreprises, de permettre aux demandeurs d'emploi de répondre aux exigences des mutations technologiques, de former des créateurs d'entreprises et d'aider à la création d'activités indépendantes.

Enfin, des formations spécifiques ont été délinées pour les métiers du tourisme.

## ■ TOURISME : L'EFFORT PAIE

La formation dans ce secteur est largement soutenue par la Communauté européenne, pour valoriser le potentiel touristique de la région.

C'est ainsi qu'ont pu être perfectionnées les compétences des personnes en charge de faire découvrir le patrimoine culturel et naturel (accompagnateurs, guides, etc.) ou d'animer le développement local (concepteurs et gestionnaires d'activités de loisirs). Des formations ont été élaborées avec le concours du Parc naturel régional de la Brotonne et d'autres ont été proposées aux propriétaires de gîtes ruraux, actuels et futurs. En moyenne, six sessions sont organisées chaque année sur les bassins concernés pour aider à la conception et la réalisation de projets collectifs d'animation ou de produits touristiques, pour améliorer la connaissance de l'environnement et pour acquérir des compétences nouvelles.



La base de loisir de Léry-Poses

La promotion du tourisme en Haute-Normandie ne se limite pas, bien entendu, à ces formations. Elle passe aussi par des initiatives qui ont pour objet de développer l'attractivité de la frange côtière de la Seine-Maritime. A cet égard, 80 projets ont pu aboutir grâce à un financement communautaire de 21,8 millions de francs. Ces réalisations sont variées et vont du "pôle d'animation de la plage", créé à Saint-Valéry-en-Caux, au programme télématique d'information touristique mis en place à Dieppe, du "village enfantin" de Fécamp à la "maison des sports" de Sainte-Adresse en passant par l'illumination des falaises dans le canton d'Eu et les "circuits de découverte" dans le pays de Caux.

En milieu rural, l'aide de la Communauté européenne se donne pour but de soutenir la petite hôtellerie et des projets de gîtes d'enfants, de gîtes de pêche et de tables d'hôtes. Le programme "Séjour plus en pays

de Caux" a plus que doublé la capacité d'accueil dans un secteur couvrant le district de Cany-Barville, le canton de Valmont, les communes d'Ingouville-sur-Mer, Saint-Sylvain et Saint-Vaast-de-Dieppedalle.

L'une des plus belles réussites dans ce domaine reste assurément le développement de la base de loisirs de Léry-Poses, dans l'Eure. L'intervention de la Communauté, qui s'est élevée à 14 millions de francs, a permis au syndicat mixte du Vaudreuil de développer la base, aménagée dans d'anciennes carrières de la boucle de Poses. Elle a rendu possible l'amélioration des conditions d'hébergement et de restauration, le développement des installations sportives (tennis, nautisme, golf), et l'aménagement des aires de baignade, de jeux, de pique-nique, etc. Le résultat ne s'est pas fait attendre, puisque la fréquentation est passée de 700 000 visiteurs en 1988 à 1 million en 1991, soit une progression de plus de 40%.

On observera aussi une forte progression des activités du Parc naturel de la Brotonne, où des financements européens ont contribué à préserver et à mettre en valeur le milieu natu-

rel, tout en développant les infrastructures de loisirs, comme le golf public et la base de plein-air de Jumièges-Le Mesnil.

#### ■ LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

En marge des fonds structurels qui interviennent sur les bassins d'emploi hauts-normands touchés par la reconversion industrielle et sociale, la région est concernée par plusieurs programmes d'initiative communautaire aux finalités variées.

Le programme **RENAVAL** participe à l'effort de reconversion des chantiers navals, secteur particulièrement affecté par la crise économique. Il touche une population de 400 000 habitants dans les bassins du Havre, Dieppe et Fécamp. Il s'agit tout à la fois d'aménager les sites dégradés, de réaliser des infrastructures d'accueil pour de nouvelles activités et de compléter les actions initiées par le FEDER en faveur du tourisme. L'enveloppe allouée pour la Communauté européenne a représenté 31,8 millions de francs sur la période 1992-1993.



Le site Eurochannel à Dieppe

Le programme **STRIDE**, qui a pour objet de renforcer et structurer le potentiel technologique, vient compléter les actions entreprises en faveur des mutations industrielles.

Six projets ont été retenus en 1992, pour un financement communautaire de 4,6 millions de francs. Parmi eux, le CRITT du Havre est

consacré aux matériaux polymères et élastomères. Toujours dans ce cadre, un ingénieur a été mis à la disposition des PME agro-alimentaires au lycée agricole d'Yvetot, et une action a été entreprise au niveau du site Eurochannel de Dieppe pour mieux coordonner les capacités d'innovation des entreprises et des établissements de formation.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

La Haute-Normandie participe aux actions et aux politiques mises en œuvre à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne, tant en ce qui concerne la formation des jeunes que la Recherche-Développement.

### ■ FAVORISER LA FORMATION DES JEUNES

Les programmes d'échanges universitaires revêtent des formes multiples : ils permettent, soit à des professeurs et des chercheurs, soit à des étudiants, de prolonger leur activité, pour une période donnée, dans une autre université de la Communauté européenne.

Ces programmes concernent l'Université de Rouen mais également des établissements d'enseignement supérieur comme le CESI, l'INSA, l'ESIGELEC ou l'INEAA.

Grâce au programme **ERASMUS**, qui vise à la mobilité des étudiants en Europe, plus de 200 étudiants de Haute-Normandie ont suivi, en 1992, une partie de leur cursus dans d'autres pays de l'Union européenne. Ils devraient être plus de 300 en 1993-1994.

De même, le programme **LINGUA** en faveur du perfectionnement des langues européennes a accordé plusieurs bourses à des étudiants de la région afin de promouvoir leur connaissance des langues par un séjour dans un pays membre de l'Union.

Enfin, dans le cadre du programme **COMETT**, une vingtaine d'étudiants de la région ont pu suivre un stage en entreprise dans un autre Etat de la Communauté. Pour la région, la subvention s'est élevée au total à 665 000 francs sur quatre ans.



Le rectorat s'inscrit également dans des programmes de

séjours d'études pour chefs d'établissement (programme **ARION**) et de formation professionnelle pour les jeunes issus d'enseignements à caractère professionnel (programme **PETRA**).

En 1992, 359 étudiants de Haute-Normandie ont effectué, grâce à ces programmes, une partie de leurs études dans un autre Etat membre.

## ■ SOUTENIR LA RECHERCHE

Plus d'une vingtaine d'universités, de centres de recherche et de PME, ont bénéficié de subventions européennes dans le cadre de contrats de recherche, et ce dans des domaines aussi variés que la métrologie, les matériaux composites, la biotechnologie, les économies d'énergie ou encore le traitement des déchets. Les Universités du Havre et de Rouen, le CNRS et l'Institut national des sciences appliquées de Rouen sont quelques-uns de ses bénéficiaires.

**SPRINT** favorise la coopération scientifique et les échanges de savoir-faire. Il a ainsi permis de mettre en relation des laboratoires hauts-normands avec certains de leurs homologues européens.

Enfin, **THERMIE**, qui vise à développer les technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie, a permis le financement de trois projets en Haute-Normandie pour un montant total de près de 4 millions de francs.

*“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”*

Jacques Delors

# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional de Haute-Normandie

25, boulevard Gambetta  
BP 1129  
76174 Rouen Cedex  
Tél : (16) 35 52 56 00  
Fax : (16) 35 52 22 15

## Préfecture de région de Haute-Normandie

Secrétariat Général aux Affaires Régionales  
Cours Clémenceau  
76036 Rouen Cedex  
Tél : (16) 35 03 50 76  
Fax : (16) 35 62 38 69

## Centre Régional d'Information Jeunesse

84, rue Beauvoisine  
76000 Rouen  
Tél : (16) 35 98 38 75  
Fax : (16) 35 15 57 22

## Euro Info Centre (EIC)

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie  
9, rue Robert Schuman  
BP 1274  
76002 Rouen Cedex  
Tél : (16) 35 88 44 42  
Fax : (16) 35 88 06 52

## Correspondant BC-NET

M. Anne Chomel  
Euro Info Centre (mêmes coordonnées)

## Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

*à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."*



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

**Agence Liaisons - CEE**

228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34